

Document d'informations clés

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Part P du fonds OUESSANT - ISIN : FR0011540558

Initiateur : VIVIENNE INVESTISSEMENT (société de gestion de portefeuille – GP-1000029)

Site internet : www.vivienne-investissement.com Appelez le +33 4 28 29 87 04 pour de plus amples informations.

Autorité de tutelle compétente : Autorité des Marchés Financiers ; Etat Membre : France

Date de publication de ce document : 1^{er} janvier 2023

En quoi consiste ce produit ?

Type : le fonds est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de capitalisation conforme à la directive 2014/91/UE sur les marchés d'instruments financiers, prenant la forme juridique de fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Durée : la durée de détention d'une part est déterminée par le souscripteur.

Objectifs :

Ouessant recherche une performance positive supérieure à l'€STER + 0,085% avec une volatilité maîtrisée de l'ordre de 8 % annualisée, correspondant à un indicateur synthétique de risque de 3 (voir paragraphe « Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ? » ci-après), sans référence à un indice. Cependant, la performance a posteriori pourra être comparée avec l'€STER + 0,085%. Le fonds a pour vocation d'avoir un profil dynamique.

► Sur la période d'investissement recommandée de 3 ans, les performances générées sont en principe décorrélées de celles des marchés mondiaux de taux, d'actions, de change et de volatilité. Le fonds ne présente donc pas de biais directionnel significatif.

► Le portefeuille sera exposé aux marchés actions, obligataire, de devises, d'indices de matières premières, et de volatilité via les instruments suivants : instruments financiers à terme (futures et contrats à terme sur indices actions/obligations, change à terme, matières premières), utilisés en exposition et en couverture et cherchant à s'exposer/se couvrir sur les classes d'actifs actions, les produits de taux et les devises. Le fonds peut utiliser, en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds.

► Limites d'expositions aux différentes classes d'actifs : actions : de -100 % à 200 %, marché obligataire : de -100 % à 200 %, marché monétaire : de 0 à 100 %, matières premières : de -30 % à 60 %, volatilité : de -40 à 40% et ne détiendra pas plus de 10 % d'OPCVM et fonds d'investissement.

► Dans le cadre de la gestion de ses liquidités, le fonds pourra investir dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance émis par des entités dont le siège social ou l'implantation

principale est situé dans un pays membre de l'OCDE et/ou dans des OPCVM de toute classification et de droit français ou étranger, ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle.

► Les souscriptions et rachats peuvent être exécutés chaque jour jusqu'à 12 heures (J) à l'exception des jours fériés légaux et des jours de fermeture de la Bourse de Paris. Ils sont exécutés quotidiennement sur la base de la valeur liquidative calculée en (J) soit à cours inconnu. Le règlement est effectué en date du jour ouvré plus trois (J+3).

► Le fonds est un OPCVM de capitalisation. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans. Le fonds intègre des critères Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance (ESG) dans le processus d'analyse et de sélection des titres en portefeuille. Ces derniers contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

► Le dépositaire de cet OPCVM est RBC Investor Service Bank France.

► Ce Document d'Information Clé est révisé au moins une fois par an. Vous trouverez également la valeur liquidative du fonds ainsi que le prospectus du fonds sur notre site web www.vivienne-investissement.com, ou en adressant votre demande à : info@vivienne-im.com. Les documents réglementaires annuels et périodiques sont également disponibles sur simple demande auprès de VIVIENNE INVESTISSEMENT – 6 quai Jules Courmont – 69002 Lyon, France, en français et en anglais.

Investisseurs de détail cibles : la part P du fonds s'adresse à tout type d'investisseur de détail. Le montant minimum de souscription initiale de la part est de 2.000 €. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le produit dépend de la situation patrimoniale et des objectifs de l'investisseur, au regard de l'horizon d'investissement minimum définit et de l'acceptation de risques spécifiques à un investissement dans un fonds d'investissement. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans. Ce produit n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des Etats Unis d'Amérique et des « US Persons ».

Assurances : Non applicable

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant 3 ans.

► L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risques ». Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

► Nous avons classé le fonds dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen ; si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

► Votre attention est attirée sur le fait que les montants investis sur les parts d'OPCVM ne sont pas garantis. En investissant tout ou partie de votre épargne dans des parts d'OPCVM, vous acceptez donc le risque de perte en capital.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

► **Risque de crédit** : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

► **Risque de liquidité** : il existe un risque que certaines conditions de marché rendent plus longue ou plus coûteuse que la normale la vente d'instruments financiers sur lesquels le fonds est susceptible d'être investi. Il s'agit principalement des titres de créance et instruments du marché monétaire utilisés dans le cadre de la gestion des liquidités, bien que ceux-ci soient sélectionnés parmi les emprunts d'états de l'OCDE ou des émissions d'entités dont le siège social ou l'implantation principale est situé dans un pays membre de l'OCDE. Les contrats financiers de volatilité actions sélectionnés par le fonds présentent, quant à eux, un risque de liquidité beaucoup plus faible.

Période de détention recommandée : 3 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios

		1 an	3 ans (Période de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	7 051 EUR -29.49%	7 437 EUR -9.40%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 116 EUR -8.84%	8 944 EUR -3.65%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 908 EUR -0.92%	10 326 EUR 1.07%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 748 EUR 7.48%	11 899 EUR 5.97%

Ce tableau affiche les montants que vous pourriez obtenir en fonction de différents scénarios et selon les paramètres suivants: un investissement de 10 000 € et des durées de détention d'1 an et de 3 ans, cette dernière étant égale à la période de détention recommandée.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur

exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si VIVIENNE INVESTISSEMENT n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les pertes ne sont pas couvertes par un régime de garantie. Toutefois, les souscriptions des investisseurs ou les revenus propres à l'OPCVM sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts chez une banque dépositaire (RBC Investor Service Bank) au nom de l'OPCVM. Par conséquent, le défaut de VIVIENNE INVESTISSEMENT n'aurait pas d'impact sur les actifs de l'OPCVM. En sa qualité de banque dépositaire du fonds responsable de la bonne garde des actifs du fonds, cette dernière a l'obligation de ségréguer les avoirs appartenant au fonds de ceux appartenant au dépositaire, conformément à la réglementation applicable. De ce fait le risque de perte des actifs en cas de défaut de ce dernier est limité.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction de rendement (RDR) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici, basés sur les données issues du calcul de performance du scénario intermédiaire, sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres

présentés supposent que vous investissiez 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts, relatif au produit, sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans*
Scénarios (calculs basés sur le scénario intermédiaire)		
Coûts totaux	593 EUR	934 EUR
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	5.9%	3.0 %

*Période de détention recommandée

Composition des coûts :

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts TTC sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ainsi que la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an		Si vous sortez après 1 an
Coûts ponctuels		
Coûts d'entrée :	3% maximum de la valeur de votre investissement.	300 EUR
Coûts de sortie :	Nous ne facturons aucun frais de sortie en cas de rachat.	0 EUR
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation :	2.43% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation fondée sur les coûts réels facturés sur le dernier exercice.	243 EUR
Coûts de transaction des actifs composant le portefeuille :	0.20% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des frais engagés lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit. Ce montant est susceptible de varier selon la quantité achetée ou vendue.	20 EUR
Coûts accessoires		
Commission de performance :	15 % TTC de la surperformance lorsque la performance est positive et dépasse la performance de l'€STER + 0,085% capitalisé, avec « High-Water Mark ». La commission de surperformance représente 15% de l'écart entre l'actif valorisé et l'actif de référence, calculée selon l'approche dite de « l'actif indicé ». Les sous-performances passées sur les cinq dernières années doivent être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée. La date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre. La provision peut être cristallisée et perçue par la société de gestion à une date anniversaire, ouvrant alors une nouvelle période d'observation de cinq années maximum. Toute sous-performance de plus de cinq ans est oubliée. Le montant réel peut varier en fonction du rendement de votre investissement. L'estimation des coûts agrégés ci-contre reflète la moyenne des 5 dernières années.	30 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Il est recommandé de garder les titres pendant toute la durée de détention recommandée, soit trois (3) ans et ce afin de pouvoir bénéficier au maximum de la création de valeur recherchée par la stratégie qui aspire à converger le plus rapidement possible vers le rendement annualisé des indices actions.

À tout moment, l'investisseur peut demander le règlement de tout ou partie de l'épargne disponible (opération de rachat). Aucune pénalité de rachat n'est appliquée par VIVIENNE INVESTISSEMENT. Les rachats sont soumis à la fiscalité et aux prélèvements sociaux en vigueur au moment du rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, un courrier peut être adressé à VIVIENNE INVESTISSEMENT, 6 quai Jules-Courmont 69002 Lyon ou à l'adresse mail reclamations@vivienne-im.com. En cas de désaccord avec la société de gestion sur une réponse donnée à sa réclamation, l'investisseur a la faculté de demander l'avis du Médiateur de l'AMF, à l'adresse suivante : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur> sans préjudice d'une action ultérieure devant le Tribunal compétent.

Autres informations pertinentes

- ▶ L'historique des performances passées du fonds depuis sa création ainsi que l'historique des résultats de calcul des scénarios de performances décrits au paragraphe « Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ? » sont également disponibles sur le site www.vivienne-investissement/OUESSANT_P. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- ▶ Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet : www.vivienne-investissement.com. Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande.
- ▶ Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre Conseiller fiscal habituel.
- ▶ Les données du DIC sont à la date du 30/11/2022.